



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 20

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11/07/2022
Et publication ou notification
Du 12/07/2022
Le Maire,
Le Directeur Général des Services
Francis CAYOL

N°DEL 2022_06_080_3

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2022

Objet : FINANCES

Retrait de la délibération portant décision modificative N°1 Budget Annexe transport et parkings

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Laurence GIORGINI
Stéphanie MECHIN	Matthieu TAROT
Jean-Michel VIGNAT	Chloé DE BROUWER
Robert DALMASSO	Adama LACLAVERIE
Michèle CAPDEVIELLE	Roger OLIVIER
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	

Pouvoirs :

Catherine BRUNETTO donne procuration à Roger OLIVIER

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Linda TRIBET



Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée Délibérante :

Par délibération en date du 28 Avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative N°1. En effet, suite au transfert de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération « jardin du train des pignes », il était nécessaire d'effectuer les virements de crédits.

Or, La compétence transports ayant été versée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, il a été nécessaire de retirer les délibérations portant le transfert de l'autorisation de programme du « Jardin du Train des Pignes » et la subvention d'équipement du Budget Transport et Parkings.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2022_04_058_3 du 28 Avril 2022 portant Décision modificative N°1 Budget Annexe transport et parkings ;

Considérant que la commune a perdu la compétence transport au profit de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez,

Considérant que le programme « Jardin du Train des Pignes » est prévu au budget annexe transport et parkings et qu'il doit s'inscrire uniquement sur le budget annexe parkings,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'APPROUVER le retrait de la délibération N°2022_04_058_3 du 28 Avril 2022 portant Décision modificative N°1 Budget Annexe transport et parkings.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard LOBERT.**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie MECHIN.**

(Signature)
Le Maire,

certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

12 JUIL. 2022

Le Maire

